



Projet RESTRUCTURATIONS: Consultation du CCE sur le projet de la Direction FO vote CONTRE ...quelques explications

Plusieurs organisations syndicales confondent PSE et accord de méthode.

Cela explique peut-être que, par méconnaissance ou peur, elles n'aient pas osé signer un accord de méthode pour donner du temps et des moyens à la négociation.

Ce n'est pas le cas de **FO**, nous assumons pleinement notre responsabilité de défendre les intérêts des salariés face aux projets de la Direction en s'engageant.

Une restructuration et un PSE ou plan de licenciements sont des actes unilatéraux de l'employeur. La Direction n'attend ni l'aval du CCE ni la signature d'un accord pour présenter ses projets. Dire que l'accord de méthode permet à la direction d'éviter un PSE est une erreur juridique grossière.

Lors du CCE d'hier et aujourd'hui dans les CE de Grenoble (Mastertech), d'Angoulême (Espagnac), de Merpins, **FO** se positionne aussi clairement contre un projet destructeurs d'emploi et qui altère la vie des salariés.

Mais **FO** est aussi constructif et réaliste : nous négocions avec exigence et fermeté l'accompagnement social pour ne pas laisser les salariés seuls face à la décision de Schneider.

L'accord de méthode organise les consultations obligatoires et l'intervention des experts, fixe un calendrier plus favorable que la loi et donne des moyens pour négocier. Il n'exonère pas l'employeur de ses responsabilités et de ses devoirs.

Avec ou sans accord de méthode, la fermeture de Merpins impose la mise en place d'un PSE.

**Sans accord de méthode, la Direction mène la consultation à sa guise.
Avec l'accord de méthode, elle s'engage à rechercher une voie négociée.**

Mais **FO** garde sa liberté si les négociations n'aboutissent pas car nous avons pris plusieurs précautions puisque l'accord de méthode :

- ne retire aucune prérogative aux instances élues CCE et CE dans la consultation.
- ne retire aucun droit au salarié de contester un éventuel licenciement
- ne fixe pas des mesures sociales a minima et prédéfinies.

C'est pourquoi, nous pouvons à la fois affirmer notre opposition au projet de réorganisation pour le coût humain qu'il représente et négocier activement pour que l'accompagnement des mobilités et la réparation des préjudices à venir soient à la hauteur des responsabilités de Schneider Electric.

La délégation **FO** : Yannegan Rambaud (DS Merpins), Lilian Aube (DS Le Vaudreuil), Emmanuel Da Cruz (DS Dijon/ RS CCE),